

## CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Rapport de la commission du Conseil communal concernant le rapport municipal 157 valant réponse au postulat de Monsieur Jean-Claude Mermilliod « Protéger la biodiversité en ville »

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Messieurs Fabrice Bodmer, Pascal Francfort, Sadik Krasniqi, Petr Lukas, Jean-Claude Mermilliod, Michel Muller président, et Bernhard Willi rapporteur s'est réunie le 5 mai 2010 en présence de Madame Boss et Monsieur Dupertuis municipaux, Monsieur Rubattel chef de service des espaces verts et Madame Blaser ingénieur en gestion de la nature, que nous remercions pour leurs explications.

Il y a bien des années que notre municipalité s'occupe de l'environnement de notre commune et tout spécialement de la biodiversité. Toutefois, ces dernières années, la Confédération a élaboré une stratégie nationale et notre municipalité a profité de l'année internationale de la biodiversité pour s'occuper plus sérieusement de ce problème. Le postulat déposé le 27 avril 2009 encourage grandement la démarche de la municipalité.

Les premières actions ont été l'étude sur l'état de santé de nos rivières, l'élaboration d'une cartographie de la Renouée du Japon et la conservation, l'abattage des arbres dans le vallon du Boiron et la conservation du Martinet noir et des hirondelles. La municipalité a prévu un train de mesures pour être digne de l'année de la Biodiversité et prévoit de continuer au-delà de cette année.

Les projets présentés ont été réalisés par les services communaux des espaces verts et des travaux et environnement.

Le coût de ces premières études est d'environ Fr. 15'000.- et sera financé par le fonds de « développement durable ».

Par la suite, les études seront à nouveau élaborées par le personnel communal, à l'exception de quelques petits mandats dans le cadre du budget. Par contre, les coûts des réalisations seront demandés au conseil communal par voie de préavis.

Au mois de décembre 2010, notre conseil sera informé par un bilan annuel.

Vu ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le rapport municipal n° 157 concernant la réponse au postulat de Monsieur Jean-Claude Mermilliod « Protéger la biodiversité en ville »,

Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide : d'accepter le rapport municipal no.157 valant réponse au postulat de Monsieur Jean-Claude Mermilliod « Protéger la biodiversité en ville ».

La Commission :

Fabrice Bodmer

Pascal Francfort

Sadik Krasniqi

Petr Lukas

Jean-Claude Mermilliod

Michel Muller président

Bernhard Willi rapporteur

Nyon, le 17 mai 2010